



Les notaires, une profession en mouvement

mercredi 24 novembre 2010, par [lpe](#)

Après avoir subi la crise de plein fouet - baisse du chiffre d'affaires de 20 %, de 50 % des bénéfices et de 10 % des collaborateurs en 2009 - le notariat se porte mieux depuis mars 2010, principalement dans les grands centres urbains.



L'évolution observée au niveau de la Cour d'Appel de Poitiers depuis le début de l'année est sensiblement identique à la progression nationale : augmentation des actes de 6 % et des produits d'exploitation de 11 %. Mais pour **Benoît Renaud**, nouvellement élu Président du Conseil supérieur du notariat, la prudence est de mise. « *Cette reprise est en partie due à une hausse superficielle de l'immobilier qui fait suite à une période de pénurie, sans parler des mesures gouvernementales pour relancer les constructions qui s'essoufflent* ».

Notaire à l'horizon 2020

Les officiers publics réfléchissent actuellement à l'évolution de leur profession à l'horizon 2020. Ainsi, il est fort probable que l'avenir du notaire individuel en milieu rural passe par une mutualisation des compétences administratives. Autre piste de réflexion, les notaires forains. « *Spécialisés sur une thématique, ces notaires agréés ne disposeraient pas d'étude mais prêteraient leur concours pour rédiger des actes complexes* ». Et pour répondre aux besoins de renouvellement d'une profession dont les départs en retraite sont prévus de façon massive (500 à 600 par an), un nouveau statut est en vue, celui de **notaire salarié**. Il permet aux notaires ne souhaitant pas entrer immédiatement dans le capital d'une société de pouvoir exercer et constitue un instrument de promotion social intéressant, offrant un réel plan de carrière aux clercs.

Pour l'heure, la tendance est à la communication

Le **Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel de Poitiers** est convaincu de la nécessité pour la profession de communiquer en direction du grand public. Il a procédé au lancement officiel de son nouveau site internet ainsi que de ceux de ses 4 Chambres Départementales (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée et Vienne). Un magazine mensuel, « **Mon Notaire Magazine** », sera diffusé en complément dès janvier prochain à 40000 exemplaires dans les études notariales, commerces de proximité et moyennes et grandes surfaces.

Le Conseil Régional souhaite ainsi montrer l'exemple aux autres chambres du territoire.

Liens sites :

- www.cr-poitiers.notaires.fr
- www.chambre-charente-maritime.notaires.fr
- www.chambre-deux-sevres.notaires.fr
- www.chambre-vendee.notaires.fr
- www.chambre-vienne.notaires.fr